

## **CARREFOUR**

Société anonyme au capital de 1 773 036 632,50 euros  
Siège social : 33, avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt  
652 014 051 RCS NANTERRE

### **Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2013**

*1) Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions et décision de mise en œuvre :*

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 23 avril 2013.  
Décision de mise en œuvre : Conseil d'Administration du 23 avril 2013.

*2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :*

A la date du 31 mars 2013, la Société détenait 6 147 949 actions propres, soit 0,87 % du capital.

*3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société :*

L'intégralité des actions auto-détenues sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites de présence et/ou de performance.

*4) Objectifs du programme de rachat :*

Les achats seront réalisés par ordre de priorité décroissant, pour :

- d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- d'honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action en faveur de bénéficiaires salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une société du Groupe,
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable,
- de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la dixième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés - notamment l'achat d'options d'achat - ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché, et que (ii) la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La Société ne pourra pas utiliser l'autorisation de l'Assemblée du 23 avril 2013 et poursuivre l'exécution de son programme de rachat en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société, ou initiée par la Société.

*5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 35 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises à 70 000 000 (soit près de 10 % du capital sur la base du capital au 31 décembre 2012). Le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2 450 000 000 euros.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 mars 2013, 6 147 949 actions propres, soit 0,87% du capital social à cette date, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 63 852 051 (environ 9,13 % du capital).

*6) Durée du programme de rachat*

18 mois à compter du 23 avril 2013 conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2013, soit jusqu'au 23 octobre 2014.

*7) Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 30/06/2012	<b>6 182 167/0,89%</b>
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	
Nombre de titres détenus au 31 mars 2013 (en titres + en pourcentage)	<b>6 147 949 /0,87%</b>
Valeur brute comptable du portefeuille	173 435 328
Valeur de marché du portefeuille	132 020 176

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
Nombre de titres		<b>34 218</b>	Options d'achats achetées	Achats à terme	Options d'achats vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			<b>745 jours</b>	<b>911 jours</b>		
Cours moyen de la transaction						
Prix d'exercice moyen			<b>34,49</b>	<b>25,184</b>		
Montants						